

La présente loi n'est pas une loi de contrainte, parce que le principe qu'elle affirme est consacré par la loi depuis que le Canada existe. Ce n'est pas une loi de contrainte, parce que le Gouvernement précède à fait voter une conscription beaucoup plus rigoureuse et beaucoup plus générale que celle que propose le présent bill. Ce n'est pas une loi de contrainte, parce que depuis la naissance de la Confédération, en 1867, la conscription fait partie de notre organisation militaire, et que le Gouvernement peut, en tout temps, ordonner une conscription plus rigoureuse et plus générale que celle qui est demandée par le projet actuel. Où voit-on de la contrainte dans l'application restreinte et mitigée d'un principe consacré par la loi depuis cinquante ans? Si nous ne devons pas donner de sanction à nos lois, il vaut mieux n'en pas voter du tout.

L'honorable chef de l'opposition a évoqué le spectre des dissensions nationales. Il nous demande de revenir sur notre décision parce que l'opinion publique est divisée en deux camps sur cette question.

Il montre ce côté-ci de la Chambre et déclare que les avis y sont partagés; il montre le côté où il se trouve lui-même et déclare aussi qu'il y existe une divergence d'opinions. Il me fait observer que, mes collègues de la droite et moi n'avons pas pu persuader à tous les ministériels que ce projet de loi est juste et légitime. Très vrai. Cependant, je n'ai pas tenu le langage que mon très honorable ami me prête. Ce que j'ai dit c'est que, si chaque membre de cette législature se rendait auprès de ses électeurs pour leur expliquer le sens, la portée et l'objet du projet de la loi, quelque conflit d'opinions qu'il y ait quant à son utilité, la nation entière—tous les groupes et toutes les provinces—l'appuierait volontiers, lorsqu'il serait devenu loi, et qu'il n'y aurait pas de discorde. Voilà mes paroles et je les signale à l'attention des députés de la gauche.

Cette pensée, je la soumets surtout au chef de l'opposition, car nul plus que lui ne devrait être plus vivement pénétré de cette responsabilité. Si la députation soumettait ce projet, sans le dénaturer, aux électeurs, article par article; si elle leur en expliquait les raisons, le sens, l'objet et les restrictions; bien qu'il pût y avoir divergence d'opinions quant à son utilité, son application ne souleverait pas la moindre résistance, mais tous donneraient un loyal appui à la loi du pays. Je ne pense pas qu'il y ait parmi la droite un député de n'importe quelle province—je me sers maintenant de

son propre raisonnement—qui prendrait la parole ici, ou en tout autre endroit du Canada, pour conseiller un seul instant la résistance à ce projet lorsqu'il sera devenu la loi du pays?

Il est vrai qu'un petit nombre de nos partisans venus de la province de Québec n'envisagent pas son utilité du même oeil que nous, mais cela est inévitable à l'égard de tous les principes soumis au Parlement. Cependant, de ce qu'il existe une divergence d'opinions quant à son utilité s'ensuit-il qu'il y ait discorde et que nous devrions revenir sur nos pas et retirer notre projet? Je poserai une autre question à celui qui parle de schisme et de dissension. Si nous n'avons pas réussi à prouver la légitimité de ce projet à tous les membres de la droite, que faut-il dire du chef de l'opposition qui a beaucoup moins réussi à persuader aux membres de la gauche que ce projet est injuste? Son camp est presque divisé en deux factions.

Mais pourquoi parler de désaccord? Depuis le moment où le présent ministère a pris les rênes du pouvoir jusqu'à cette après-midi, le Parlement a-t-il adopté une loi importante à une majorité aussi écrasante que celle qui a voté la 2e lecture de ce projet de loi? S'il fût jamais une preuve qu'une bonne majorité des esprits réfléchis du pays était en faveur d'un projet, nous avons cette preuve au sujet du projet dont la Chambre est actuellement saisie.

Pourquoi le chef de l'opposition n'est-il pas en mesure de retenir à ses côtés des gens qui, pendant cinq, dix ou quinze ans, ont été ses meilleurs partisans et nos adversaires les plus acharnés? C'est qu'en ce pays, le sentiment des hommes réfléchis de toutes les nationalités est tellement prononcé en faveur de ce projet de loi que ces gens-là ne pourraient croire qu'ils accomplissent leur devoir envers leur patrie, s'ils cédaient plus longtemps aux sollicitations du chef de l'opposition.

Pourquoi le député d'Assiniboia (M. Turriff), le plus courageux—dirai-je le plus forcé, le plus implacable—des critiques politique qu'on ait jamais vue dans cette enceinte, a-t-il pris la parole, cet après-midi, pour déclarer, sur cette question, qui est la pierre d'assise de la défense nationale, qui intéresse le salut du pays? "Je ne suis plus comptable au chef de l'opposition, mais je suis l'interprète de la grande majorité des habitants de mon pays, et je prête main forte à nos soldats en France"? Une telle attitude est-elle une preuve de discorde? Non, c'est que ce projet est appuyé par une majorité si écrasante des gens ré-